Conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES EXPOSITIONS

Le ministre du Commerce a présenté à la signature du président de la République deux décrets relatifs à la constitution d'une Commission consultative des expositions.

LES ETALAGES

Le ministre du Travail a soumis à la signature du président de la République un décret préparé en Conseil d'Etat réglementant « l'emploi des enfants et des femmes aux étalages extérieurs des boutiques et magasins ».

LE PROCHAIN CONSEIL

En raison du voyage du président de la République en Angleterre, le prochain Conseil n'aura lieu qu'à son retour, samedi prochain.

Les mutins de Rodez en Conseil de guerre

Les condamnations

(De notre correspondant particulier)

Montpellier, 21 juin. — L'audience est ouverte à 7 h. 1/2. On entend les dernières plaidoiries, qui toutes demandent l'acquittement ou une grande indulgence. Le commissaire du gouvernement, reprenant la parole, demande de nouveau au Conseil de prononcer des condamnations sévères ; puis les défenseurs répliquent, faisant un nouvel appel à la pitié et à l'indulgence.

Les accusés ont ensuite exprimé tous, sans exception, un profond regret de leurs actes.

Le Conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes : Louis Brevier, cinq ans de travaux publics ; Jacques Chazottes, cinq ans de travaux publics ; Antonin Marquès, cinq ans de prison ; Raymond Gorsse, quatre ans de prison ; Joseph Pontie, Alban Navel et Philippe Frede, caporal, trois ans de prison ; Joseph Maury, deux ans de prison ; Alfred Jammes et Julien Mirabel, un an de prison ; Joseph Fauquier, six mois de prison. Enfin, Eugène Dupont et Jean-François Sevignac, quatre mois de prison. Pas de sursis pour aucun.

L'audience a été levée à midi 1/2.

Echos parlementaires

LE PROGRAMME DU GROUPE MAGINOT

L'Entente démocratique et sociale a entendu, hier, la lecture de la déclaration rédigée par sa Commission exécutive. Il y est dit que le nouveau groupe ne constitue pas un groupe au sens réglementaire du mot. C'est une réunion d'études et d'action qui ne peut avoir pour conséquence d'obliger ses adhérents à quitter les groupes sur les contrôles desquels ils sont actuellement inscrits.

En tant que groupement, il entend demeurer indépendant de toute organisation extérieure au Parlement, de même qu'il est résolu à échapper aux hégémonies de personnes.

L'Entente démocratique et sociale fait appel à tous les députés républicains « qui, tout en réprouvant la surenchère nationaliste, placent au-dessus de tout la grandeur et la sécurité de la patrie, sont décidés à défendre et à consolider les lois de laïcité, à rendre plus équitable notre système fiscal, plus juste et plus humaine notre organisation sociale, à poursuivre, en un mot, dans l'ordre et le respect des lois, une politique de gauche exempte de toute compromission avec les partis de réaction comme de toute complaisance envers les révolutionnaires ».

La déclaration a été adoptée à l'unanimité. Le groupe a ensuite procédé à son organisation définitive. Il a maintenu en fonctions pour l'année en cours son Comité de direction qui est, on le sait, composé de MM. René Besnard, Maginot, Landry, Guist'hau, Lebrun, Delpierre et Raoul Péret.

M. Delpierre a été choisi comme questeur. Chaque membre du Comité directeur prendra la présidence du groupe pendant deux mois, à tour de rôle et par lettre alphabétique. C'est M. René Besnard qui prend la première présidence.

LA LOI MILITAIRE

Après avoir repoussé le contre-projet du député du Tarn, la Chambre doit encore, avant d'aborder l'examen du projet de la Commission et du gouvernement, discuter les contre-projets de MM. Briquet, Augagneur, Plainlevé, Paul-Boncour et Messimy, Treignier et André Hesse.

En attendant, la Commission de l'armée a examiné hier tous les amendements dont elle est saisie à ce jour.

Elle a adopté l'amendement de M. Abel, tendant à l'assimilation des élèves de l'Ecole de santé de la marine aux élèves de l'Ecole de santé militaire de Lyon.

D'autre part, sur la proposition de son rapporteur, M. Henry Paté, elle a accepté de rétablir, dans le texte de la Commission, à côté de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole centrale, etc., etc., l'Institut agronomique, qui figurait dans le projet primitif du gouvernement, et de donner aux élèves de cet Institut les mêmes avantages qu'aux élèves des autres écoles visées au paragraphe 2 de l'article 12 du texte de la Commission.

APRES L'AFFAIRE DE COUFFOULEUX

MM. Balitrand et Fournol, députés de l'Aveyron, ont saisi la Chambre d'une proposition de loi inspirée par l'affaire de l'instituteur de Couffouleux.

Elle a pour but de modifier l'article 368 du code d'instruction criminelle concernant la condamnation aux frais en matière pénale lorsqu'il y a une partie civile en cause.

D'après la législation actuelle, lorsqu'il s'agit d'un procès correctionnel, la partie civile, même lorsqu'elle triomphe, doit supporter tous les frais, sauf recours contre le condamné. En matière de Cour d'assises, c'est seulement quand la partie civile succombe qu'elle est condamnée aux dépens ; mais, dans ce cas, elle doit supporter non seulement les frais causés par son intervention, mais tous ceux de la procédure criminelle.

La proposition de MM. Balitrand et Fournol tend à décider que, si la partie civile succombe, elle sera tenue seulement aux frais de son intervention.

LE PRIVILEGE DES BOUILLEURS DE CRU

Une délégation des principaux Syndicats de l'alimentation : Syndicat général des intérêts économiques, Syndicat national des vins et Syndicat des distillateurs, a été entendue hier après-midi, à la Chambre, par le groupe des intérêts économiques.

Les délégués ont protesté contre les taxes sur l'alcool proposées par le ministre des Finances, et ont insisté pour qu'une réglementation du privilège des bouilleurs de cru intervienne le plus tôt possible.

A la suite de cette démarche, le groupe a décidé de demander au gouvernement la constitution d'une Commission extraparlementaire comprenant des représentants des départements bouilleurs de cru et des départements non bouilleurs, qui serait chargée de rechercher une solution transactionnelle.

LA DEFENSE DES COTES

Voici le texte de l'interpellation que vient de déposer M. de Lanessan :

« Je demande à interpeller M. le ministre de la Marine et M. le ministre de la Guerre sur les motifs qui ont déterminé le gouvernement à supprimer les forces navales offensives de l'Atlantique et à désarmer la plupart des ouvrages de défense du littoral de la France qui dépendent du département de la Guerre. »

LES INSTITUTEURS ET LA GYMNASTIQUE

M. Treignier a déposé une proposition de loi tendant à astreindre les instituteurs et les élèves des Ecoles normales d'instituteurs, à un stage d'au moins trois mois, au cours de leurs années de service, à l'Ecole de gymnastique de Joinville.

M. Dumont, ayant réfléchi ne veut plus d'un emprunt immédiat

Comme nous l'avons dit hier, le ministre des Finances a été entendu par la Commission du budget de 2 h. 1/2 à 5 heures du soir.

Au cours de cet entretien, il a été fait par une personne inconnue un communiqué inexact que certains journaux du soir ont reproduit.

L'entretien a porté sur les décisions prises par la Commission concernant les impôts présentés par le ministre.

M. Charles Dumont n'a jamais déclaré qu'il aurait recours pour équilibrer le budget de 1913 à un emprunt de liquidation. Il a seulement mis en garde la Commission contre le danger qui résulterait pour les finances de l'Etat d'un déficit budgétaire important et durable.

Il a renouvelé la déclaration faite déjà plusieurs fois, qu'actuellement aucun emprunt de liquidation n'était nécessaire, mais qu'évidemment, s'il n'était créé ni en 1913 ni en 1914, des ressources nouvelles suffisantes pour couvrir les dépenses, il en résulterait, dans un temps plus ou moins long, l'obligation pour le ministre des Finances d'avoir recours à l'emprunt pour liquider la situation de la Trésorerie.

Le voyage de M. Poincaré en Angleterre

Programme des deux premières journées

Lundi 23 juin

PARIS-CHERBOURG

11 h. 30. — Départ de Paris (gare Saint-Lazare).

17 h. 16. — Arrivée à Cherbourg (ville).

M. le président est reçu par le préfet, MM. les sénateurs et députés de la Manche, le président du Conseil général, le général commandant le 10e corps d'armée, le vice-amiral préfet maritime, le maire et le Conseil municipal de Cherbourg.

17 h. 25. — M. le président se rend à l'Hôtel de Ville.

18 h. 15. — Départ pour l'arsenal.

18 h. 30. — Embarquement à bord du *Courbet*.

Mardi 24 juin

SPITHEAD-PORTSMOUTH

12 h. 30. — Mouillage du *Courbet* et de l'escadre légère dans la rade de Spithead.

L'amiral sir Edmund S. Poë monte à bord du *Courbet*.

Réception de l'amiral sir George Callaghan, commandant en chef de la Home Fleet, accompagné du commodore Everett, capitaine de la flotte et de l'état-major, et des amiraux sous ses ordres, présents sur rade.

Le vice-amiral sir George Warrender, commandant la deuxième escadre de ligne.

Le contre-amiral R. Wemyss, contre-amiral de la deuxième escadre.

Le contre-amiral David Beatty, commandant la première escadre des croiseurs de ligne.

12 h. 50. — M. le président quitte le *Courbet*.

13 heures. — M. le président débarque dans l'arsenal de Portsmouth à la jetée des chemins de fer du Sud.

Il est reçu par S. A. R. le prince de Galles, l'ambassadeur de France, les personnes qui ont été désignées par Sa Majesté pour lui être attachées pendant son séjour en Angleterre, ainsi que par :

Le marquis de Winchester, lieutenant de Sa Majesté pour Hampshire.

L'amiral l'Honorable sir Hedworth-Meux, commandant en chef à Portsmouth et les officiers généraux du port et de la troisième flotte.

Le général sir H. L. Smith Dorrier, commandant en chef la région du Sud, et son état-major.

Les honneurs sont rendus par des marins de la flotte royale et par des marins de la garde royale.

13 h. 20. — Départ du train.

13 h. 25. — Arrivée à la gare de Portsmouth-ville. Le maire, à la tête du Conseil municipal, lit une adresse à M. le président.

LONDRES

15 h. 30. — Arrivée à Londres (station Victoria).

M. le président est reçu à la gare par S. M. le roi, LL. AA. RR. le duc de Connaught et le prince Arthur de Connaught.

Sont également présents : le marquis de Crewe, lord lieutenant du comté de Londres ; le premier ministre, le secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères ; le secrétaire d'Etat pour l'Intérieur ; S. A. S. l'amiral prince Louis de Battenberg, premier lord de l'Amirauté ; le feld-maréchal sir John French, chef de l'état-major général de l'armée ; S. Exc. le très honorable sir Francis Bertie, ambassadeur de Sa Majesté britannique à Paris ; le lieutenant général comte de Dundonald, « Gold Stick » en service ; S. A. le lieutenant-colonel duc de Teck, du 1er gardes de corps « Silver Stick » en service ; et le lieutenant-colonel F. J. Heyworth, du 1er gardes écossais, officier de service.

Les honneurs militaires sont rendus sur le quai de la gare par une compagnie avec musique.

Sa Majesté le roi monte en voiture avec M. le président et le conduit au palais de Saint-James.

16 h. 30. — M. le président rend visite à LL. MM. le roi et la reine à Buckingham-Palace.

16 h. 50. — A S. M. la reine Alexandra à Marlborough House.

17 h. 10. — A LL. AA. RR. le prince et la princesse Christian de Schleswig-Holstein (Schomberg-House).

17 h. 25. — A LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Connaught (Clarence House).

18 heures. — Réception de la colonie française à l'ambassade de France.

20 h. 30. — Dîner de gala au palais de Buckingham.

La suite du Président

Personnes accompagnant à Londres M. le président de la République :

M. S. Pichon, sénateur, ministre des Affaires étrangères, accompagné de M. Villet, chef-adjoint de son cabinet;

M. Armand Mollard, ministre plénipotentiaire, introducteur des ambassadeurs;

M. le général Beaudemoulin, secrétaire général de la présidence, chef de la maison militaire de M. le président de la République;

M. le capitaine de vaisseau Grandclément, attaché à la personne de M. le président de la République;

M. le lieutenant-colonel d'artillerie Aldebert, attaché à la personne de M. le président de la République.

Personnes accompagnant à Cherbourg M. le président de la République:

M. Klotz, député, ministre de l'Intérieur;

M. Pierre Baudin, sénateur, ministre de la Marine, accompagné de:

M. le contre-amiral Darrieus, chef de son cabinet ;

M. Pujalet, directeur de la Sûreté générale.

Personnes désignées par Sa Majesté pour être attachées à M. le président pendant son séjour en Angleterre :

Lord Farquhar, lord in waiting.

L'amiral sir Edmund S. Poë, premier et principal aide de camp naval de Sa Majesté.

Le général le très honorable sir Arthur Paget, aide de camp général.

Le vicomte Crichton, major aux Horse Guards, écuyer de Sa Majesté.

Le capitaine de vaisseau Howard Kelly, attaché naval à l'ambassade d'Angleterre. (M. le capitaine de vaisseau Howard Kelly partira le Cherbourg à bord du *Courbet* avec M. le président de la République et reviendra à Paris avec lui le 27 juin).

Le colonel l'honorable A. Yarde Buller, attaché militaire à l'ambassade d'Angleterre.

Cherbourg prépare une brillante réception à M. Poincaré

La ville de Cherbourg prépare des fêtes très brillantes, qui commenceront dimanche soir et se poursuivront pendant le séjour de M. Poincaré.

Le spectacle qui sera donné à M. Poincaré de contempler lundi soir, à bord du *Courbet*, dépassera en féerie tout ce qu'on pourrait imaginer: après un feu d'artifice tiré en pleine rade, et pendant que s'illumineront sur le littoral, sur une longueur de 10 kilomètres, 30 000 verres de couleur, de trois points différents de la côte, on bombardera l'escadre, qui répondra. Supposant alors que les navires de guerre ont allumé l'incendie sur la côte, d'immenses brasiers s'allumeront sur une ligne d'horizon dessinant toute la baie de Cherbourg que les projecteurs des croiseurs fouilleront en tous sens de leurs feux puissants.

La flotte anglaise qui saluera M. Poincaré lors de son arrivée à Portsmouth, a mouillé à Spithead vendredi. Elle est composée du cuirassé *Neptune*, navire de l'amiral Callaghan, de la deuxième escadre de combat et de la première escadre de croiseurs de combat.

Au nombre de ces navires, ont pris rang des dreadnoughts du dernier type, dont l'ensemble forme un spectacle imposant.

Lundi, une flottille de contre-torpilleurs se joindra à ces navires.

●

Le prince de Galles, qui doit saluer M. Poincaré à Portsmouth, arborera son pavillon pour la première fois. Il recevra tous les honneurs réservés aux héritiers présomptifs de la couronne.

Les préparatifs à Londres

La décoration de la Cité, à l'occasion de la visite de M. Poincaré au Guildhall, comporte des innovations qui méritent d'être signalées.

On érigera devant la station de Mansion House une reproduction d'un dirigeable français dernier modèle. Au-dessus flottera une bannière représentant la Grande-Bretagne envoyant un salut à la France.

Au coin de Cannon-Street, il y aura une décoration semblable, mais un aéroplane y remplacera le dirigeable.

Près de la statue de sir Robert Peel, en haut de Cheapside on verra un dessin représentant cinq cloches avec l'inscription: « Les cloches de Bow vous carillonnent la bienvenue. » C'est ainsi que se manifestera l'accueil des Cockneys.

On sait que les Cockneys sont les véritables Londoniens et que, pour se dire Cockney, il faut être né dans un des quartiers du centre où l'on peut entendre le carillon des cloches de la vieille église de Bow, qui se trouve à Cheapside.

Au centre de Cheapside se trouvera représenté un bonnet phrygien avec l'inscription : « Vive la France. »

●

115 caisses de vaisselle plate d'or, d'argent ou de porcelaine et de verrerie, propriété du garde-meuble français, sont arrivées à Londres.

Ce matériel servira lors du banquet que M. Poincaré offrira au roi et à la reine, à l'ambassade de France.

Les caisses ont été gardées par de nombreux policemen et agents de la Sûreté.

La succession de Francisco Ferrer

« Je défends qu'il soit engagé au sujet de mes biens la procédure de succession testamentaire et qu'à un titre quelconque l'autorité judiciaire y intervienne. »

Telle est la clause du testament de Francisco Ferrer.

Elle est bien respectée : trois procès relatifs à cette succession sont actuellement soumis au tribunal de la Seine.

Celui qui se plaide actuellement devant la 2e Chambre montre le propagandiste espagnol sous son véritable jour.

En 1889, Francisco Ferrer était à Paris et y donnait des leçons d'espagnol à Mlle Léopoldine Bonnard, demoiselle de compagnie de Mme Meunier.

Il en résulta entre Ferrer et son élève, des relations que vint constater un contrat d'union libre, passé sous les auspices de la Loge maçonnique *Constance* et de la Société progressive féminine.

Ce contrat était ainsi conçu :

« Les soussignés déclarent que, dans la ville de Barcelone, le 21 septembre 1899, furent solennellement unis et se jurèrent promesse d'amour et de fidélité, le citoyen Francisco Ferrer et Léopoldine Bonnard, qui déclarent être libres d'autres engagements du même genre et donnent leur parole d'honneur de se respecter et de se consacrer l'un à l'autre, à moins que, par convenance mutuelle due à des circonstances justifiées, ladite promesse soit dissoute. »

La promesse fut tenue pendant cinq ans, durant lesquels Mlle Bonnard eut un fils, nommé Riego. Dans l'intervalle, Ferrer était devenu riche, Mme Meunier, en mourant, lui ayant légué ses biens.

Selon Mlle Bonnard, une partie de cette succession, soit 100 000 francs, devait, selon les volontés de Mme Meunier, lui revenir, ainsi qu'à son fils Riego. Ferrer ne l'aurait pas contesté et, pour exécuter ce legs, il aurait emprunté sur l'immeuble de la rue des Petites-Ecuries provenant de la succession de Mme Meunier une somme de 100 000 francs, qu'il plaça en actions d'une Société espagnole et qu'il géra au nom et par procuration de Mlle Bonnard.

Ferrer et son ancienne élève s'étant séparés en 1904, Mlle Bonnard songea, un moment, à révoquer la procuration. Mais elle y renonça sur les instances de Ferrer qui lui représenta qu'un procès serait de nature à nuire à leurs intérêts communs. Les choses en étaient là quand Ferrer fut condamné à mort et exécuté en octobre 1909.

A l'étonnement de Mlle Bonnard, le testament du condamné ne faisait mention ni d'elle, ni même de leur fils Riego, si ce n'est pour recommander à son ami, M. Portet, qu'il instituait son héritier, de prendre soin, le cas échéant, du jeune Riego.

Aussi Mlle Bonnard, qui exerce actuellement la profession de dactylographe, a-t-elle assigné M. Portet en remboursement des 100 000 francs qu'elle affirme avoir confiés à Ferrer.

A la demande de Mlle Bonnard, se sont opposés, non seulement M. Portet, mais aussi les héritiers naturels de Ferrer, c'est-à-dire sa fille légitime Trinidad, et sa veuve, car Ferrer était marié légitimement quand il passa avec Mlle Bonnard son contrat d'union libre.

Et tous trois, M. Portet, Mme Vve Ferrer et Mlle Trinidad Ferrer, ont répondu à Mlle Bonnard que, si Ferrer avait, en effet, déposé à son nom, au Crédit lyonnais, 100 000 francs d'actions, ce n'était nullement pour satisfaire aux dernières volontés de Mme Meunier, mais pour dérouter les recherches du gouvernement espagnol et mettre cet argent hors de ses atteintes.

C'est entre ces deux thèses que le tribunal aura à se prononcer dans une audience ultérieure.

Çà et là

Morts d'hier

M. Alexandre de Belleigue, ancien consul général, chevalier de la Légion d'honneur, à Gray (Haute-Saône). — M. Georges Decker, secrétaire du Syndicat national des chefs ouvriers des Magasins centraux de la guerre, à Paris.

L'emploi du carat international dans la joaillerie

Le gouvernement des Etats-Unis a décidé de rendre obligatoire, à partir du 1er juillet, l'emploi du carat métrique de 200 milligrammes, auquel la plupart des pays européens sont déjà ralliés. Cette réforme facilitera les ventes des joailliers français en Amérique. Le gouvernement anglais va également adhérer au carat international, de sorte que son emploi sera bientôt d'usage universel.

Echos de partout

El-Mokri, grand vizir du sultan du Maroc, est arrivé à Evian (Haute-Savoie).

M. Barthou s'étant excusé, c'est M. Clémentel qui présidera, le 29 juin, le banquet Hoche à Versailles.

L'Association des receveurs et receveuses des P. T. T. de France et des colonies a tenu son assemblée générale les 19 et 20 juin, et a clôturé ses travaux hier soir, par un banquet, sous la présidence de M. Massé.

M. Schonfeld, chef de bureau de la mutualité, est nommé aux fonctions de sous-directeur de ce département.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique est convoqué en session ordinaire le lundi 7 juillet prochain. La session aura une durée de cinq jours.

Mlle Coste, conseiller prud'homme de la section du textile, à Vienne (Isère), vient d'être élue présidente du Conseil des prud'hommes.

Les obsèques de Mlle Auburtin, présidente des Dames de Metz pour l'entretien des tombes des soldats français, ont eu lieu à la cathédrale, en présence d'une foule nombreuse. M. Jean a adressé, sur la tombe, un adieu ému à la vénérable défunte et a lu un télégramme de condoléances de M. Maurice Barrès.

L'avancement des magistrats

M. Antony Ratier, garde des sceaux, vient de soumettre à la signature du président de la République un décret qui a pour objet d'apporter quelques modifications au décret du 13 février 1908 sur le recrutement et l'avancement des magistrats.

La première modification consiste à donner aux candidats qui possèdent le diplôme de docteur en droit (sciences juridiques) une avance de points.

La seconde a trait au mécanisme du tableau d'avancement.

Le tableau supplémentaire d'avancement est supprimé. La Commission spéciale examinera en même temps les présentations des chefs de Cour et les demandes d'inscriptions des intéressés. Il n'y aura plus de cette façon qu'un seul tableau préparé par la Commission et arrêté par le garde des sceaux.

Le service postal dans les campagnes

Le ministre du Commerce et des P. T. T. vient d'arrêter une organisation nouvelle, destinée à améliorer le service postal dans les campagnes.

Il s'agit de créer, dans les communes où, faute de crédits suffisants, des bureaux réguliers ne pourraient être installés, des recettes auxiliaires gérées par un particulier agréé par l'administration.

Toutes les opérations postales pourront être effectuées dans ces recettes. Des essais vont avoir lieu incessamment dans cinq ou six départements, dans le Cher notamment.

L'institut d'hydrologie et de climatologie

M. Barthou vient de donner sa signature pour la fondation et l'organisation d'un Institut d'hydrologie et de climatologie à l'Ecole des hautes-études (Collège de France).

Le but de cet Institut est d'effectuer toutes les études utiles sur les eaux minérales et l'atmosphère, sur les conditions hygiéniques des stations, le captage et l'analyse des sources, à réaliser les expériences nécessitées par l'utilisation thérapeutique des eaux.

Il est appelé à mettre en valeur d'une façon digne de lui, notre domaine hydrologique et climatérique.

Journées de presse à Auch

(18 et 19 juin)

Mercredi et jeudi, 18 et 19 juin, ont eu lieu, sous la présidence de Mgr l'archevêque, deux Journées de presse.

MM. les rapporteurs avaient préparé soigneusement les travaux qui leur avaient été confiés, et Mgr l'archevêque, en les résumant, provoquait habilement la discussion à laquelle prenaient part les membres du Comité diocésain et de nombreux ecclésiastiques et laïques.

Mgr Cézérac, évêque de Cahors, invité par Mgr l'archevêque, a assisté à trois séances de ce Congrès.

Mercredi, la journée fut consacrée à la presse en général : l'exposé des principes qui doivent guider les catholiques vis-à-vis de la presse, les moyens naturels et surnaturels à employer pour sa diffusion, l'utilisation dans ce but des différents Comités et Associations pieuses, la formation des correspondants locaux et régionaux, des vendeurs et des camelots, la création d'une caisse de propagande, furent tour à tour étudiées et discutées.

Jeudi on s'occupa plus particulièrement de la presse locale, de la Semaine religieuse, des Bulletins paroissiaux et diocésain.

L'assistance, déjà nombreuse le mercredi, devint, le lendemain, plus compacte et remplit la salle Jeanne d'Arc.

Ces journées, commencées le matin par la sainte messe, terminées le soir par le salut du Saint Sacrement, auront, Dieu aidant, d'heureux résultats.

JOURNEE DE PRESSE A LIMOGES

Vendredi, à la suite de la retraite prêchée à la Ligue patriotique des Françaises par M. l'abbé Thellier de Poncheville, une *Journée de presse*, sous la présidence de M. l'abbé Ardant, réunit de nombreux auditeurs ecclésiastiques et beaucoup de ligueuses. Des monographies de Comités paroissiaux de presse, à Limoges et dans le département de la Haute-Vienne, provoquèrent d'utiles échanges d'idées et des résolutions fécondes. (D. P.)

Réunions et Conférences

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA LIGUE PATRIOTIQUE DE CHATEAUROUX

Ce Congrès s'est ouvert jeudi, sous la présidence de M. l'abbé Boucher, qui salue les membres de la Ligue de ces mots écrits sur la tombe d'Ozanam : « Vous êtes conquérants des jeunes pour la milice du Christ. » On y entend les rapports de Mlles Lesainte, de Comont, et de Mme Amoyès à la séance du matin ; puis, à la séance du soir, de Mme la comtesse de Vélard, de Mme Charasson et de Mme Lagarde ; enfin, de Mlle Dijon, qui tire la conclusion pratique de tout l'ensemble et la précise dans ce mot : « Générosité. » La réunion solennelle permet d'entendre Mme Dubail, sur les œuvres du Comité de Châteauroux, et de Mlle Dijon, sur l'apostolat.

Le Mois littéraire et pittoresque
REVUE DES FAMILLES
Un an, 12 francs; étranger, 14 francs
5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

Echos religieux

Noces d'argent épiscopales de Mgr Renouard

Nous lisons dans la *Semaine religieuse de Limoges*, du 20 juin 1913, le communiqué suivant:

« A cause des temps fâcheux que l'Eglise traverse et eu égard à l'état toujours précaire de sa santé, Mgr l'évêque de Limoges ne peut donner à la célébration de ses noces d'argent épiscopales la solennité qu'elles comportent. Dès lors il n'y aura, à cette occasion, aucune démonstration ni aucune cérémonie extérieure. C'est pour notre évêque vénéré un vif regret qui sera grandement ressenti par tout le diocèse. Sa Grandeur se borne donc à demander, et dès maintenant, à ses prêtres, à ses diocésains, à tous ses amis, le secours de leurs ferventes prières, qu'ils lui continueront jusqu'au 25 juillet, et plus particulièrement ce jour-là, 25e anniversaire de sa consécration épiscopale. »

Pèlerinage de saint Benoît

Le pèlerinage annuel au tombeau de saint Benoît, à Saint-Benoît (Loiret), dont les précieux ossements reposent dans la belle crypte romane du XIe siècle, aura lieu le dimanche 13 juillet. 6 heures, 7 heures et 8 heures, messes basses. 10 h. 1/4, grand'messe. 2 h. 1/2, vêpres, sermon par M. l'abbé Laurent, curé-doyen de Bellegarde, procession extérieure des saintes reliques. Salut. Illumination de la crypte.

Un service de voitures est assuré à tous les trains de la journée par l'hôtel du Loiret.

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux déf.)

M. Robert de Montalivet, 23 ans, officier d'artillerie de réserve, à Poitiers, petit-fils de M. Duvergier de Hauranne, membre du Comité catholique du diocèse de Bourges. — M. Alfred Gaumy, à Aubigny. — Mme Jeanne Montagnon, 88 ans, à Mathay (Doubs). — Mme Victoria Mandrillon, l'une des grandes malades du pèlerinage du Jura à Lourdes en mai dernier, à Septmoncel.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs le mariage de :

Mlle Thérèse Béchaux, fille du professeur honoraire à l'Université libre de Lille, correspondant de l'Institut, avec M. Etienne Dupont, qui sera célébré le 25 juin, en l'église de Notre-Dame des Champs, à Paris.

Informations du soir

ACADEMIE DES SCIENCES MORALES

L'Académie des sciences morales et politiques a procédé, cet après-midi, à l'élection de deux correspondants dans la section de législation : son choix s'est porté sur les noms de MM. Beauchet, professeur honoraire à la Faculté de droit de Nancy, et le sénateur baron Raphaele Garofalo, avocat à la Cour de cassation de Rome.

Sur un rapport de M. Flach, l'Académie a ainsi partagé le prix *Lefebure-Doumier*, de la valeur de 20 000 francs :

8 000 francs à M. Georges Foucart, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, pour son *Histoire des religions*.

8 000 francs au P. Lagrange, pour ses travaux personnels et ceux de l'Ecole biblique.

4 000 francs à M. Jules Toutain, pour les *Cultes païens dans le monde romain*.

LES INSTITUTEURS ANTIMILITARISTES

Belfort, 21 juin. — Le Conseil de discipline de l'enseignement primaire a examiné aujourd'hui une demande de révocation visant M. Frossard, instituteur à La Madeleine, qui, le 1er mai, aurait invité des manifestants syndicalistes à se séparer au cri de : « A bas les trois ans ! »

Le Conseil, par 7 voix contre 3, a repoussé cette demande.

HOSPICE OU CASERNE ?

Tours, 21 juin. — L'hospice de Tours avait vendu pour le prix de 600 000 francs, sa propriété du Petit-Beaumont à l'autorité militaire pour y construire une caserne d'artillerie. Le traité fut signé par le maire, président de la Commission administrative, et le chef du génie délégué par le ministre de la Guerre. Les travaux commencèrent aussitôt. On démolit les bâtiments, on fit des fondations, on enleva des arbres. Hier, une dépêche ministérielle invitait à cesser tous travaux, la caserne devant être édifiée à Joué, dans la banlieue. Le maire a télégraphié au ministère de la Guerre pour protester contre cette décision imprévue.

LE FORT DE FLESSINGUE

La Haye, 21 juin. — La 1re Chambre a adopté par 21 voix contre 7 le projet de loi concernant la défense côtière. Ce projet comprend également la construction d'un fort à Flessingue.

L'AVIATEUR BRINDEJONC DES MOULINAIS DECORE PAR LE TSAR

Saint-Pétersbourg, 21 juin. — L'empereur a conféré l'Ordre de Sainte-Anne à l'aviateur Brindejonc des Moulinais à l'occasion du vol brillant qu'il a accompli de Paris à Saint-Pétersbourg.

L'aviateur a l'intention de se rendre mercredi à Stockholm par la voie des airs. De cette ville, il se rendra à Copenhague, puis à Anvers. Le ministère de la Marine russe a donné l'ordre de placer huit torpilleurs sur le parcours qu'effectuera l'aviateur au-dessus de la mer.

Les journalistes pétersbourgeois ont donné hier un grand banquet en l'honneur de Brindejonc des Moulinais.

UN AVIATEUR, EN ATTERRISSANT, TUE UN BERGER

Rouen, 21 juin. — L'aviateur Paul Mare, en atterrissant sur la pelouse de l'aérodrome de Bois-Cany, à Petit-Quevilly, près de Rouen, a renversé un berger, Victorien Thafournel, 65 ans, qui surveillait ses moutons. Le berger, atteint à la poitrine, a succombé peu après. (D. P.)

●

FEUILLETON DU 22 JUIN 1913 — 65 —

Robinsons souterrains

Or, le passage où il se trouvait était, nous l'avons dit, une véritable souricière. Qu'une troupe allemande d'un certain effectif arrivât par derrière, débouchant d'une galerie de contre-mines encore occupée, ou sortant du fort par la gorge, et tout ce qui se trouvait là était fatalement tué ou pris.

Il n'y aurait même pas de résistance sérieuse chez ces soldats, qui, tous cependant, s'étaient offerts volontairement pour participer à l'audacieux coup de main ; car ils tressaillaient maintenant au bruit des explosions qui emplissaient la caponnière, et sentant la retraite coupée derrière eux par les nuées de balles qui, presque sans arrêt, venaient s'abattre sur le granit du sommet de l'escalier ils se serraient les uns contre les autres, dans un commencement d'affolement, comme des moutons apeurés.

Ils avaient vu tomber leur capitaine et le lieutenant du génie ; le lieutenant commandant la 1re section n'avait pas reparu, les blessés qu'on apportait à l'arrière de la galerie et auprès de qui le docteur se prodiguait avec des moyens insuffisants étalaient des blessures horribles et leurs gémissements jetaient le trouble au cœur des plus braves.

Mais surtout le bruit venait de courir parmi eux, et nul n'aurait pu dire d'où il venait, que des mines allemandes toutes proches pouvaient être allumées de l'intérieur du fort et qu'ils risquaient ainsi d'être ensevelis sous les débris de la galerie.

Or, rien n'affaiblit le moral d'une troupe à la guerre, nous l'avons déjà vu, comme l'attente d'une explosion, de même que rien n'ébranle la confiance de l'équipage d'un cuirassé comme la proximité du sous-marin.

Où est la mine ? Où est la torpille ?

Quand éclatera-t-elle ?

Et sous la menace de ce danger qu'on ne voit pas, les plus fermes défaillent.

Le Lorrain était monté près de la grille ; il écoutait le crépitement des mitrailleuses qui ne s'arrêtait un instant que pour reprendre avec une sorte de frénésie une minute après.

Fallait-il qu'ils en eussent des munitions à dépenser !

Il était pris d'une envie folle de risquer le tout pour le tout, de sortir coûte que coûte, et, regagnant la galerie de contre-mines, de s'évader ainsi de ce cauchemar vers les tranchées françaises.

Il en était là de ses anxiétés quand Bernard le rejoignit; le caporal suivait de la main le fil du téléphone, cherchant, comme il l'avait promis à Jacques, la solution de continuité qui isolait le détachement dont chaque minute aggravait la situation.

— Le fil est intact jusqu'ici, dit Bernard, c'est donc plus loin qu'est la coupure ; on la trouverait assurément entre le sommet de l'escalier et l'entrée de la galerie; c'est une balle qui l'aura faite.

Et il expliqua à Pierron qu'il avait été chargé de rechercher cette coupure, mais ne pouvait évidemment aller plus loin.

— Je vais y aller, moi, dit le Lorrain, qui ne demandait qu'un prétexte pour « se défiler ».

— Tu n'y penses pas: tu n'auras pas mis les épaules dehors que tu seras fauché.

— Je choisirai mon moment; remarque: de temps en temps, il y a une interruption d'une minute ou deux dans leur tir.

— Oui, ils changent de mitrailleuses à cause de l'échauffement, mais tu n'aurais jamais le temps d'arriver jusqu'à la galerie, et encore moins celui de vérifier si le fil est coupé jusqu'à l'endroit où il y rentre.

— L'essentiel est que je me tire d'ici, déclara nettement le Lorrain.

Et comme Bernard faisait un geste d'étonnement:

— Oh ! ne crains rien: je n'ai pas l'intention de retrouver mes anciens camarades; mais je ne veux pas non plus être fusillé par eux, si nous sommes pincés ici, comme je commence à le craindre...

Et montant quelques marches, l'annexé risqua la tête au dehors à un moment où se faisait précisément l'interruption qu'il avait constatée.

Il les redescendit précipitamment et demanda...

— Un fusil, vite... un fusil.

— Qu'y a-t-il ? demanda le caporal.

— Il y a qu'en deux ou trois balles je suis sûr de leur briser leur projecteur. Il est là, à 50 mètres, complètement découvert... ils ont dû l'enlever de son abri pour pouvoir éclairer par ici à cause de l'obliquité.

Un sergent de la section de réserve qui avait entendu, s'approcha et tendit son fusil Lebel.

Mais le Lorrain jeta sur l'arme un regard désappointé:

— Si seulement j'avais le mien, fit-il... je serais sûr de mon coup.

— Attends, fit Bernard... Marquot tout à l'heure avait un fusil allemand et n'a pu tirer avec... Je vais le chercher.

Un instant après, il revenait avec le colosse que les bombes avaient chassé lui aussi de la caponnière et qui s'obstinait à vouloir y rentrer pour retrouver le sergent Tény.

Il avait fallu que le lieutenant Henriet intervînt pour l'empêcher de se risquer dans cet enfer où les explosions se succédaient sans discontinuer.

Il arriva tendant son arme et Pierron s'assura qu'elle était approvisionnée.

Puis il tourna de droite à gauche une sorte de petit drapeau en acier qui rentra dans le corps du cylindre de fermeture et remonta l'escalier.

C'était ce mouvement d'une pièce de sûreté peu visible que n'avait pas fait Marquot.

Maintenant, l'arme était prête à fonctionner : le Lorrain en enleva la baïonnette dont le brillant pouvait attirer l'attention et, appuyant le fusil sur le rebord de pierre, il attendit l'interruption périodique qui lui permettrait de mettre la tête à l'extérieur.

Elle se produisit presque aussitôt.

Alors, visant avec soin, il pressa la détente et, sans que l'arme quittât son épaule huit coups partirent en un crépitement unique, le recul de chaque coup étant utilisé pour l'expulsion de l'étui vide et le chargement du coup suivant.

La huitième balle n'était pas partie que la lumière s'éteignit.

— Voilà, fit le Lorrain, leur projecteur est brisé, j'en étais sûr d'avance et avant qu'on en ramène un autre, j'ai le temps de filer.

Justement, le jeune officier arrivait, attiré par la salve qui venait d'éclater si près de lui et qu'il avait prise tout d'abord pour une attaque sur ses derrières.

Quand il eut été mis au courant, il félicita le Lorrain sur son coup d'adresse et lui demanda si réellement il était décidé à franchir le redoutable passage.

— Plus que jamais, mon lieutenant, car, voyez, les balles n'arrivent plus comme tout à l'heure, on voit bien que leurs mitrailleuses n'y voient plus aussi bien.

— Il ne faut pas tarder, alors, car voici le jour.

A ce moment, Marquot qui était retourné vers la caponnière reparut :

— Mon lieutenant, dit-il, c'est fini là-bas: tout est effondré... Les Allemands n'y entreront pas, mais nous non plus.

— Alors, dit le jeune officier, notre but est atteint : la caponnière est inutilisable.

— Et le sergent? demanda Bernard.

— C'est à lui que je pense; il est perdu: on ne peut même plus arriver jusqu'à lui... C'est la plus grande peine que j'aie eue de ma vie... Je m'étais juré d'aller le sortir de là, vivant ou mort... Je lui devais cela !

Et le front de l'ancien anarchiste se barra d'un pli, pendant que sa voix s'altérait.

— Vraiment, il n'y a pas moyen de pénétrer ? demanda Bernard à qui cette lugubre nouvelle faisait oublier son extrême lassitude.

— Rapportez-vous-en à moi, dit le colosse, j'ai tout essayé. Les bombes ont dû briser la grille et rouler jusqu'au milieu de la caponnière ; la voûte a l'air d'être tombée tout d'une pièce, et maintenant, c'est une masse de pierres et de béton qui emplit tout.

— Pauvre sergent, dit Bernard... C'était lui qui nous avait sauvés tous !

— Et moi, fit Marquot, il m'avait sauvé deux fois. Je m'entends... Jamais je ne l'oublierai...

— Voici le moment, interrompit le Lorrain... Que faut-il dire au général ? Vite, mon lieutenant !...

— Dites-lui... dites-lui ce que... ce que vous savez, ce que vous avez vu.

— C'est tout !...

— Que nous attendons... ce qu'il décidera ; lui seul peut nous tirer de là... Et le plus tôt sera le mieux.

— Alors... à la grâce de Dieu !

Et le Lorrain se débarrassant de son képi rouge comme il s'était tout à l'heure débarrassé de son casque, bondit au dehors.

Soudain, Marquot se décida.

— Et moi aussi, fit-il, je n'ai plus rien à faire ici.

Et à son tour, il se précipita.

Bernard ne put se tenir de regarder à l'extérieur. Comme par miracle, aucune balle n'arriva pendant ces quelques secondes, qui parurent interminables...

(A suivre.)

Capitaine DANRIT.

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des gens de lettres.